



RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- ▶ Facilitateur et médiateur.
- ▶ Conseille la haute direction quant à l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie en équité et droits de la personne.
- ▶ Formule des recommandations.
- ▶ Révise les politiques et les directives administratives du CEPEO.
- ▶ Identifie les risques liés aux droits de la personne.
- ▶ Élabore et met en œuvre les politiques et procédures en matière de droits de la personne.
- ▶ Développe et met en œuvre un mécanisme de traitement des plaintes ou signalements.
- ▶ Mène des enquêtes sur les tant dans des dossiers individuels que pour des problèmes d'ordre systémique.
- ▶ Facilite la résolution des plaintes en fournissant des conseils, en référant les plaignants aux bonnes sources, et en examinant des solutions possibles.
- ▶ Examine les plaintes pour identifier des tendances et formuler des recommandations pour adresser des problèmes systémiques.



ÉGALITÉ

(égalité des moyens)
Chacun bénéficie du même support. Chacun est traité avec égalité mais inéquité.

ÉQUITÉ

(égalité des chances)
Chacun bénéficie d'un support personnalisé. Chacun est traité avec équité mais inégalité.

INCLUSION

Aucun support n'est nécessaire car la cause de l'inéquité a disparu.

NOTRE VISION

Le Commissaire en équité et droits de la personne est une entité neutre, dont la fonction principale est de recevoir et d'analyser les plaintes et préoccupations des élèves, du personnel, des parents ou des membres de la communauté, et de faire des recommandations. Il a un rôle de conseiller, médiateur, éducateur et enquêteur principal auprès de l'ensemble du CEPEO et de ses écoles. Il apporte des recommandations afin que le CEPEO puisse œuvrer à l'amélioration de ses processus et de ses relations dans une démarche d'équité, d'anti-oppression et de respect des droits de la personne.

**« Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous aider ! »**



MOT DU COMMISSAIRE

L'équité, la diversité et l'inclusion se veut la pierre angulaire sur laquelle repose la mission éducative du CEPEO. Ce trio vise à renforcer l'enseignement inclusif et accueillir la diversité scolaire sous toutes ses formes pour assurer un milieu d'apprentissage bienveillant, inclusif, accessible et sécuritaire qui favorise la réussite et le bien-être de tous les élèves. Pour cela, le rôle de notre bureau s'inscrit dans une voie d'amélioration continu et ininterrompu des

pratiques et des processus au niveau organisationnel, structurel et pédagogique au sein du CEPEO par l'identification et l'élimination des enjeux systémiques qui restreignent l'apprentissage et l'épanouissement des élèves et leur pleine contribution. Nous veillons à sensibiliser, à éduquer et à accompagner le personnel et à tisser les liens avec les parents et l'école afin de renforcer l'équité et promouvoir le sentiment d'appartenance et d'inclusion au sein du CEPEO.

COMMUNIQUER UNE PLAINTÉ

Le Bureau du commissaire est à l'écoute des préoccupations de la communauté élargie du CEPEO. Afin d'assurer un traitement efficace des plaintes, les personnes ayant des préoccupations en matière d'équité et de droits de la personne sont invitées à communiquer la nature de celles-ci par le biais du formulaire de plaintes disponible sur le site internet du CEPEO. <https://cepeo.on.ca/equite-droits-de-la-personne-et-pluralisme/commissariat/>

Nous contacter

2445, boul. St-Laurent,
Ottawa, ON K1G 6C3
Tél. : (613) 742-8960 poste 2264
commissariat@cepeo.on.ca
www.cepeo.on.ca/equite-droits-de-la-personne-et-pluralisme/commissariat/

Plus de renseignements sur les droits de la personne en Ontario

Visitez le site Web du www.ohrc.on.ca pour obtenir des renseignements sur les droits de la personne en Ontario.